Solidaires DOUANES

Groupe de Travail de Réseau
Transfert missions fiscales
du mercredi 24 mars 2021

Organisation/missions | ***Compte-rendu***

Le transfert est pavé de bonnes intentions…

Le mercredi 24 mars s'est tenu un groupe de travail (GT) sur l'avenir possible (ou probable…) de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).
Comme exigé par l'intersyndicale comme condition préalable de participation au GT *(cf pp 11-12)*, le ministre Olivier Dussopt a adressé (le jour du GT…) un courrier à la communauté douanière. Il y réaffirme le rattachement de la DGDDI à Bercy, ainsi qu'une administration sur ses deux jambes (AG-CO & SURV, *cf pp 16-17*).

Le GT s'est penché d'abord (de manière rhétorique…) sur les nouvelles missions et le « *besoin de Douanes* ». Ici, c'est surtout l'idée d'une temporalité tripartite qui semble faire son chemin (cadrage national suivi d'une consultation locale avant arbitrage national). Mais rien n'est matérialisé *(cf p4)*…

De fait les discussions ont été plus concrètes lorsqu'il est question d'impact des transferts.

Pour le Droit annuel de francisation et de navigation (DAFN), le dispositif juridique serait stabilisé en juin, par ordonnance (pour rappel la DG indiquait pour mars en janvier dernier). La « haute » administration est donc bel et bien partie pour une « bascule » vers la Direction des Affaires Maritimes (DAM) au plus tard au 31 janvier 2022, même si rien n'est effectif juridiquement à ce stade.

S'agissant des taxes intérieures de consommation (TIC) dont le transfert est acté en 2022, la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) reprend le tout, mais reconstruira entièrement le système (en 6 mois?!), y compris les applicatifs informatiques ! Opération périlleuse pour le budget de l'Etat et des Collectivités *(cf p9)* !
De fait, la Douane ne gardera en 2022 que les dossiers de remboursement de 2021.

Sommaire

Tract/résumé	*p 1*
Communiqués SOLIDAIRES spécifiques	*pp 3-9*
a) sur les nouvelles missions	*p4*
b) sur l'impact des transferts	*pp 6-7*
c) sur les conséquences pour la perception de taxes	*pp 9*
Déclaration préalable intersyndicale	*pp 11-12*
Communiqué intersyndical post réunion	*p 14*
Courrier du ministre	*pp 16-17*
Glossaire	*p 19*

Ces deux mesures vont entraîner la fermeture de nombre de services. Directement : Arcachon, Les Sables d'Olonne, Vesoul. D'autres ont une lourde hypothèque au dessus de leur tête : Ajaccio, Cannes, Guéret, Nevers, Port-La-Nouvelle. Au-delà de ces services, la Dg indique ne pas avoir de réelle visibilité…
Enfin, d'autres services sont en péril avec le transfert de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : services énergies de Dunkerque, Lyon, Rouen, Strasbourg et Tours. Mais aussi Donges, Gonfreville et le Service national des réglementations particulières (SNRP) de Boissy-Saint-Léger…
En termes de Directions interrégionales, les plus touchées globalement sont Bretagne – Pays-de-la-Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse *(cf pp 6-7)*.

L'ensemble des transferts fiscaux entraînera la suppression d'un peu plus de 700 emplois directs sur la période 2021-2024 : 122 en 2021, 198 en 2022, 91 en 2023 et 291 en 2024.
Cette estimation est à prendre comme une donnée relative. Par exemple, pourront s'y ajouter des emplois de gestion, d'agent des pôles d'action économique (PAE), d'enquêteur…

En matière de personnes, sur la base d'un recensement de début 2021, la DG estime pour 2022 à 209 les collègues concernés (5 A^{+}, 21 A, 143 B, 40 C). Ces collègues pourront se voir proposer, outre un poste vacant en Douane (au niveau national) un reclassement départemental à la DGFIP ou dans une autre administration de Bercy ou d'un autre ministère.
Sujet important : les personnes qui seraient reclassées à la DGFIP ne suivraient pas (en tout cas pas forcément) leurs actuelles missions, dans la mesure où la DGFIP réorganise tout cela. Cela douche un espoir pour celles et ceux que cette perspective pouvait éventuellement intéresser…

Enfin pour la Dg, un agent sera considéré comme restructuré s'il occupe un emploi touché par un transfert ou (précision notable) s'il appartient à un service touché, même partiellement, par un transfert de missions…

Annexes

1°) Communiqués SOLIDAIRES spécifiques

- **a) sur les nouvelles missions** *page 4*
- **b) sur l'impact des transferts** *pages 6 et 7*
- **c) sur l'hécatombe pour la perception de taxes** *page 9*

2°) Déclaration préalable intersyndicale *pages 11 et 12*

3°) Communiqué intersyndical *page 14*

4°) Courrier du ministre *pages 16 et 17*

Annexe n°1a :

Communiqué sur les nouvelles missions

Annexe n°2a : notre communiqué sur les nouvelles missions

Solidaires DOUANES

Groupe de Travail de Réseau
Transfert missions fiscales
du mercredi 24 mars 2021

Avenir DGDDI | ***communiqué***

Nouvelles missions, vieilles lunes... ?!

Début février : des promesses

Le 12 février dernier, lors du groupe de travail dédié à la « *reprise du dialogue social* », la Directrice générale a transmis à la représentation du personnel un document de travail : *Les axes stratégiques de la douane de demain*.

Exit les 3 missions historiques éprouvées...

Il s'agissait alors pour la DG, quelques jours après l'avoir adressé en primeur à l'Amicale des Directeurs, de donner à la fois des perspectives métiers et de la consistance aux échanges.
En effet, depuis 20 ans, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) se définit autour du triptyque *protection/facilitation/perception.*

...Place à 2 nouvelles définitions

Or le transfert/abandon des missions fiscales bat en brèche cette définition, et plus particulièrement le volet *perception* !
À la place, sur un diaporama de 6 pages, la DG met en avant un nouveau diptyque identitaire :

- *administration de la frontière*
- ET *administration de la marchandise*.

Fin mars, la messe est dite ?!

Six semaines plus tard, les 2 concepts (muets sur le réseau intérieur...) sont déjà usés par l'épreuve des faits.

Devenir de l'UIP : la Douane n'est guère reconnue *administration de la frontière* !

Les documents de l'auditeur privé, remis au Comité technique de Service Central de Réseau (CT des services DG & rattachés) reconvoqué le 25 mars, laissent entrevoir la commande qui lui a été faite.
À savoir la fusion entre le service interministériel Unité information passagers (UIP), mis en place en 2015 sous la tutelle de la DGDDI, et le Service National des Données Voyageurs (SNDV), service créé fin 2019 et rattaché à la Direction générale de la Police Nationale (DGPN). Quelques données :

- L'effectif de l'UIP (68 agents en théorie et 52 en réel) est 5 fois plus élevé que le SNDV (13 agents en théorie et 10 en réel).
- La localisation de l'UIP (Roissy) est davantage symbolique de la frontière (et proche des compagnies aériennes interrogées) que celle du SNDV (Montreuil).
- L'auditeur constate que le SNDV (dont le rôle est de piloter stratégiquement l'informatique) a pris un prestataire informatique déficient, alors que l'UIP est devenu opérationnel.

Or, il semble que ce soient la DGPN et le ministère de l'Intérieur qui tiennent la corde pour la tutelle du nouveau service fusionné, sans localisation arrêtée à ce jour !

Obtention missions CCRF : être *administration de la marchandise* = emplois en baisse !

Au Havre, le contrôle sanitaire des marchandises était effectué par 9 agents de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).
Or la récupération des missions CCRF n'entraîne pas un abondement d'emplois.
Au contraire, 6 emplois sont supprimés par la Direction régionale (DR) du Havre dans la branche opérations commerciales (OPCO) !
266 + 9 = ~~275~~ 260 emplois... N'en jetez plus !
Certes, suite à saisine ce jour de SOLIDAIRES, la DG indique qu'un correctif sera apporté... Néanmoins nous serons vigilants sur ce point.

Pour faire plus facilement accepter le transfert/abandon des missions fiscales, la DG promeut 2 concepts de remplacement : la frontière ET la marchandise, où la Douane serait l'administration référence.

Pourtant, dès les 1ers arbitrages concrets en la matière, l'édifice paraît ô combien fragile, pour ne pas dire mensonger. Ce n'est pas pourtant pas avec des artifices que l'on rebâtit du dialogue social, et encore moins une administration pluriséculaire.

Paris, le mercredi 24 mars 2021

Annexe n°1b :

Communiqué sur l'impact des transferts

Annexe n°1b : notre communiqué sur l'impact *(début)*

Solidaires DOUANES

Groupe de Travail de Réseau
Transfert missions fiscales
du mercredi 24 mars 2021

Organisation de la DGDDI | ***communiqué***

Derrière les sommes, des personnes...
Sous-estimer, c'est déprécier

Ce mercredi 24 mars, la Direction générale a réuni les organisations syndicales pour un groupe de travail (GT) transfert/abandon de missions fiscales. Tel qu'exigé syndicalement, un tableau récapitulatif des emplois concernés nous a été transmis. Malheureusement, il n'est pas exhaustif, temporellement et géographiquement. Et souffre de marges d'appréciation au niveau national tendant à sous-estimer la réalité locale.

Temporellement : il manque 2019 & 2020 !

Ce qui est présenté
Certes nous disposons des données pour 2021 à 2024.
Néanmoins, dans le plan quinquennal 2019-2024, il manque les données des emplois touchés précédemment :
- en 2019 : suite au transfert des boissons non alcooliques (BNA) ;
- en 2020 : suite au transfert de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP, 2020) !

Ce qu'il ne faut pas oublier
Le transfert de missions fiscales ne s'effectue pas sur un plan triennal 2021-2024.
La réalité du transfert ne doit pas être minimisée et encore moins oubliée !

Géographiquement : il manque plusieurs directions & l'affinage par service !

Problème au niveau des directions
Certes nous disposons des données pour la majorité des directions interrégionales (DI) et régionales (DR). Néanmoins il manque les données des emplois touchés dans plusieurs directions, notamment :
- la Direction générale (DG),
- et la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP).

Solution par les services
En sus, nous demandons un affinage par résidence / service, afin que chaque personne concernée puisse se positionner en connaissance de cause.

Méthodologiquement : les recoupages peuvent varier quasi du simple au double !

Surtout, point problématique, les données communiquées nationalement ne correspondent pas forcément aux données actées ces dernières semaines au niveau local !

Transfert/abandon de missions fiscales : estimation DG des emplois concernés

Effectifs de référence (ER)		Années				Évolution 2021-24
		2021	*2022*	*2023*	**2024**	
	Toutes Directions	*122,1*	*198,3*	*91,4*	*290,4*	**-702,2**

Données nationales : X
Par exemple, en Île-de-France (IDF), le document national indique 3,1 emplois concernés en 2021 *(détails au dos) :*
- 1,4 à la DR Paris,
- 0,9 à la DR Paris-Est (DRPE),
- 0,8 à la DR Paris-Ouest (DRPO).

Données locales : X + 66% !
Or le document transmis pour le Comité Technique IDF du 2 mars indique 5 emplois supprimés en 2021 (2 à DR Paris, 1 à Paris-Est, 2 à Paris-Ouest) :
- 2 dans les services régionaux d'enquête (SRE) au titre du transfert de la TGAP (1 au SRE Paris, 1 au SRE Paris-Est) ;
- 3 dans les bureaux au titre du transfert de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR),
  - 1 au bureau de Paris Principal (DR Paris),
  - 1 au bureau de Corbeil-Evry (DRPO),
  - 1 au bureau de Gennevilliers (DRPO).

Bilan sous-estimé
De fait, si une telle différence (données locales / nationales) s'applique à chaque direction, cela peut faire au total une différence de plusieurs dizaines d'emplois.
Rien que pour l'année 2021 !

La Direction générale vient de transmettre une 1ère étude d'impact, par direction.
Les données transmises laissent entrevoir une sous-estimation du transfert/abandon des missions. Cela est d'autant plus déplorable que derrière la discussion sur les milliards d'euros qui ne seront plus recouvrés, il y a de l'humain. Et des suppressions d'emploi déjà à l'œuvre.

Paris, le jeudi 25 mars 2021

Annexe n°1b : notre communiqué sur l'impact *(suite et fin)*

Transfert/abandon de missions fiscales : estimation DG des emplois concernés

Directions interrégionales (DI)			Directions régionales (DR) / sites	2019 BNA 0,50 Mds €	2020 TGAP 0,722 Mds €	2021 TSVR, TGAP déchets, TVA pétrole 11,588 Mds €	2022 TICC, TICFE, TICGN, TVAI, DAFN 16,60 Mds €	2023	2024 CI recouvrment, TSC, TIRIB, TICPE 51,513 Mds €	Total Toutes taxes 81 Mds € (80,923)
Directions ultra-marines (voir IDF pour Saint-Pierre-et-Miquelon)	DI Antilles-Guyane		DR Guadeloupe	NC	NC	-	3,9	3,9	2,9	10,7
			DR Guyane	NC	NC	-	1,5	3,1	1,2	5,8
			DR Martinique & services DI	NC	NC	-	4,4	2,6	2,6	9,6
			Sous-total DI Antilles-Guyane	**NC**	**NC**		**9,9**	**9,6**	**6,6**	**26,1**
	Autres Directions	Océan indien	DR La Réunion	NC	NC	-	1,9	3,1	2,1	7,1
			DR Mayotte	NC	NC	-	2,3	0,7	0,9	3,9
		Océanie (Pacifique)	DR Nelle-Calédonie *(dont Wallis-et-Futuna)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			DR Polynésie-Française	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Sous-total autres directions		**NC**	**NC**	-	**4,2**	**3,8**	**3,0**	**11,0**
	Total directions ultra-marines			**NC**	**NC**	-	**14,1**	**13,4**	**9,6**	**37,1**
Directions hexagonales	DI Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)		DR Lyon & services de la DI	NC	NC	2,4	14,4	10,0	20,4	47,2
			DR Annecy *(ex-Léman)*	NC	NC	0,5	-	-	0,9	1,4
			DR Chambéry	NC	NC	0,5	-	-	2,6	3,1
			DR Clermont-Ferrand *(ex-Auvergne)*	NC	NC	0,2	-	-	1,6	1,8
			Sous-total DI ARA	NC	NC	**3,5**	**14,4**	**10,0**	**25,4**	**53,3**
	DI Bourgogne-Franche Comté (BFC) – Centre-Val de Loire (CVL)		DR Dijon *(ex-Bourgogne)* & services DI	NC	NC	1,1	3,2	0,5	8,2	13
			DR Besançon *(ex-Franche-Comté)*	NC	NC	0,8	1,0	-	1,2	3
			DR Centre-Val de Loire	NC	NC	0,6	10,6	-	5,1	16,3
			Sous-total DI BFCCVL	NC	NC	**2,5**	**14,7**	**0,5**	**14,4**	**32,1**
	DI Bretagne - Pays-de-Loire (DI BPDL)		DR Pays-de-la-Loire & services DI	NC	NC	1,6	11,6	4,1	10,0	27,3
			DR Bretagne	NC	NC	2,9	13,8	3,8	11,2	31,7
			Sous-total DI BPDL	NC	NC	**4,4**	**25,4**	**7,9**	**21,2**	**58,9**
	DI Grand Est (DIGE)		DR Nancy *(ex-Lorraine)* & services DI	NC	NC	80,5	0,2	5,1	56,7	142,5
			DR Reims *(ex-Champagne-Ardenne)*	NC	NC	3,3	-	-	4,3	7,6
			DR Mulhouse	NC	NC	0,2	0,0	-	1,0	1,2
			DR Strasbourg	NC	NC	-	8,7	3,3	6,2	18,2
			Sous-total DIGE	NC	NC	**83,9**	**8,9**	**8,4**	**68,2**	**169,4**
	DI Hauts-de-France (DI HdF)		DR Lille & services de la DI	NC	NC	0,8	10,4	6,4	15,7	33,3
			DR Dunkerque	NC	NC	1,3	5,8	1,2	10,9	19,2
			DR Amiens *(ex-DR Picardie)*	NC	NC	0,2	4,5	-	2,0	6,7
			Sous-total DI HdF	NC	NC	**2,2**	**20,7**	**7,6**	**28,6**	**59,1**
	DI Île-de-France (DI IdF)		DR Paris & services de la DI	NC	NC	1,4	8,9	0,2	7,8	18,3
			DR Paris-Est	NC	NC	0,9	1,6	-	4,9	7,4
			DR Paris-Ouest	NC	NC	0,8	3,5	0,0	4,5	8,8
			DR Saint-Pierre-et-Miquelon	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			Sous-total DI IdF	NC	NC	**3,0**	**13,9**	**0,2**	**17,3**	**34,5**
	DI Normandie		DR Rouen & services de la DI	NC	NC	1,7	5,2	8,0	10,1	25
			DR Le Havre	NC	NC	-	3,2	2,9	10,3	16,4
			DR Caen *(ex-Basse-Normandie)*	NC	NC	2,0	4,5	0,6	2,2	9,3
			Sous-total DI Normandie	NC	NC	**3,7**	**12,9**	**11,5**	**22,7**	**50,8**
	DI Nelle-Aquitaine (DINA)		DR Bordeaux & services de la DI	NC	NC	1,5	10,1	5,5	13,6	33,7
			DR Bayonne	NC	NC	0,5	2,9	0,2	3,5	7,1
			DR Poitiers	NC	NC	2,6	8,8	0,4	7,9	19,7
			Sous-total DINA	NC	NC	**4,5**	**21,8**	**6,0**	**25,0**	**57,3**
	DI Occitanie		DR Montpellier & services de la DI	NC	NC	2,4	14,2	2,5	14,4	33,5
			DR Perpignan	NC	NC	-	1,3	0,3	3,0	4,6
			DR Toulouse *(ex-Midi-Pyrénées)*	NC	NC	2,6	5,5	-	7,7	15,8
			Sous-total DI Occitanie	NC	NC	**5,0**	**21,0**	**2,8**	**25,1**	**53,9**
	DI Paris-Aéroports (DIPA)		DR Roissy Fret (DRF) & services DI	NC	NC	-	-	-	3,5	3,5
			DR Roissy Voyageurs (DRV)	NC	NC	-	-	15,9	5,2	21,1
			DR Orly (DRO)	NC	NC	-	-	-	1,6	1,6
			Sous-total DIPA	NC	NC	-	-	**15,9**	**5,2**	**21,1**
	DI Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse (DI PACA-Corse)		DR Marseille & services de la DI	NC	NC	1,1	6,7	3,6	13,4	24,8
			DR Aix-en-Provence	NC	NC	0,6	8,6	1,8	4,7	15,7
			DR Corse	NC	NC	-	4,9	0,2	3,1	8,2
			DR Nice	NC	NC	4,8	5,1	0,7	1,4	12
			Sous-total DI PACA-Corse	NC	NC	**6,5**	**25,3**	**6,3**	**22,6**	60,7
	Total directions hexagonales			**NC**	**NC**	**119,2**	**178,9**	**77,1**	**276,5**	**651,7**
SCN et BOP de centrale	Services à compétence nationale (SCN)	Directions informatiques	**CID** *(centre informatique douanier)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			DNSCE *(statistiques et commerce extérieur)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Autres SCN	**DNGCD** *(garde-côtes des Douanes)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			DNRED *(renseign.ment et enquêtes douanières)*	NC	NC	2,9	5,3	0,9	4,3	**13,4**
			DNRFP *(recrutement et formation prof.elle)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Sous-total SCN *(hors SEJF)*		NC	NC	2,9	5,3	0,9	4,3	**13,4**
	Budget opérationnel de programme (BOP) de Centrale		**DG** & serv. rattachés (SAMIA, SARC, UIP)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			SEJF *(enquêtes judiciaires des Fin.ces, ex-SNDJ)*	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			Sous-total BOP Centrale	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Total SCN et BOP Centrale			**NC**	**NC**	**2,9**	**5,3**	**0,9**	**4,3**	**13,4**
Toutes Directions				**NC**	**NC**	**122,1 ?**	**198,3 ?**	**91,4 ?**	**290,4 ?**	**702,2 ?**

NC : non communiqué (notamment pour les années 2019 & 2020) ou non concerné (notamment pour certaines directions ultra-marines).

Lexique :
BNA : Boissons non alcooliques ; CI : Contributions indirectes ; DAFN : Droit annuel de francisation et de navigation ; TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes ; TICC/TICFE/TICGN/TICPE : taxe intérieure de consommation sur le charbon / finale sur l'électricité / sur le gaz naturel / sur les produits énergétiques ; TIRIB : Taxe incitative relative à l'incorporation de biocarburants ; TSC : Taxe spéciale de consommation DOM ; TSVR : Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.

Annexe n°1c :

Communiqué sur les conséquences pour la perception de taxes

Annexe n°1c : Communiqué sur les conséquences pour la perception de taxes

Solidaires DOUANES

Transfert/abandon fiscalité

GT missions du mercredi 24 mars 2021

(actualisation du GT du mardi 20 octobre 2020)

Missions / Avenir de la DGD(DI ?) — ***Communiqué***

Rapport GARDETTE : l'hécatombe sur la DGD(DI?) :

<u>conséquences sur les emplois et les recettes</u> du transfert de taxes !

Entre 2019 et 2024, la Douane va perdre 81 milliards d'euros de recettes fiscales. Le produit des amendes douanières sera également transféré à la DGFIP à l'horizon 2023. <u>Quid des 702 emplois directs concernés</u> par le transfert de taxes ; <u>auxquels s'ajouteront les emplois des recettes interrégionales (RI), services régionaux d'enquête (SRE), pôle d'action économique (PAE)</u>, etc ?

SOLIDAIRES Douanes est fondamentalement opposé aux transferts de taxes de la DGDDI vers la DGFIP/DAM. *Les missions fiscales douanières font partie intégrantes de notre cœur de métier et nous nous battrons pour les garder au sein de notre administration ! L'expertise des agents des Douanes reste indispensable pour garantir la performance de l'État !*

	Taxes DGDDI	Administration d'accueil	Calendrier	Nombre d'emplois estimés par la DG	Recettes en milliards d'€ *
Taxes transférées	**BNA** (Boissons Non Alcooliques)	**DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques)	2019	Non communiqué !	0,50
	TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)		2020	Non communiqué !	0,722
	TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) **composante déchets**		2021	**122,1** en 2021	
	TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) **pétrole**		2021		11,407
	TSVR (Taxe sur les Véhicules Routiers)		2021		0,181
	DAFN (Droit Annuel de Francisation des Navires) **Droit de passeport** sur les navires	**DAM** (Direction des Affaires Maritimes)	2022	**198,3** en 2022 **& 91,4** en 2023	0,045
	TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) **TICGN** (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) **TICC** (Taxe Intérieure sur les Charbons, houilles, lignites et Cokes)	**DGFIP** (Direction générale des Finances publiques)	2022		10,263
	TVAI (Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Import)		2022		6,292
	CI (Contributions Indirectes) **recouvrement**		2024	**290,4** en 2024	17,638
	TSC (Taxe Spéciale de Consommation DOM)		2024		0,554
	TIRIB (Taxe Incitative Relative à l'Incorporation de Biocarburants) **TICPE** (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)		2024		33,321
	Total taxes transférées		**2019-2024**	**Au moins 700 emplois (702,2)**	**81 Mds € (80,923)**
Taxes non transférées	**Droits de Douane**	**DGDDI** (Direction générale des Douanes et Droits indirects)	-	Aucun renfort actuellement n'est prévu	2,248
	Octroi de mer				1,372
	Droits de ports				0,556
	Autres				0,494
	Total taxes qui resteraient perçues par la DGDDI		**2024**	**NC**	**4,67 Mds €**

** Recettes en milliards d'euros : chiffres 2019*

En 2024 : -95% taxes perçues par la DGDDI !

1 *Sources : documents DG (Groupes de Travail des 24/03/2021 et 20/10/2020).*

Annexe n°2 :

Déclaration préalable
de l'intersyndicale DGDDI

Annexe n°2 : déclaration préalable *(début)*

GT *Transfert des missions fiscales* du 24/03/2021 : déclaration préalable de l'intersyndicale DGDDI

La balle est dans votre camp

Après des mois de quasi-suspension du dialogue social, nous voici réunis pour parler du devenir de notre administration et des agents qui la composent.

Nous souhaitons d'abord nous assurer que cette administration bicentenaire dispose bien d'un avenir. Au-delà des 700 emplois qui seront supprimés dans les 3 ans qui viennent, c'est bien notre vive inquiétude quant à la pérennité d'une douane solidement unie au sein de Bercy qui explique notre présence.

Depuis deux ans, pas un mois ne se passe sans que nous n'apprenions que telle mission ou tel service quittent le giron de la douane. Dans le même temps, les rumeurs enflent concernant la direction de services emblématiques qui pourraient se voir confiés à des non-douaniers. Il est évident que l'esprit de corps de cette administration constitue un obstacle à son affaiblissement.

Certes, vous avez fait des pas vers les représentants du personnel à la suite de la réunion du 12 février dernier, mais le refus de nous laisser tenir une réunion mensuelle d'information syndicale (RMIS) nationale à destination des agents fortement impactés des recettes interrégionales, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, sème le doute quant à votre réelle volonté de renouer un dialogue placé sous le sceau de la confiance. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour valider ce droit dès les prochaines semaines.

À ce titre, nous nous interrogeons fortement au sujet du courrier que vous vous étiez engagée à obtenir des ministres concernant le rôle qu'ils souhaitent donner à la Douane au sein de l'appareil d'État. À cette heure, le silence radio n'est pas fait pour nous rassurer. Pourtant, cette garantie ministérielle constitue pour nous un préalable à la poursuite de nos discussions.

Annexe n°2 : déclaration préalable *(suite et fin)*

C'est bien, une fois de plus, la densité du maillage territorial douanier qui est touchée par le transfert massif de nos missions fiscales vers d'autres administrations, dont la préoccupation première n'est certainement pas de les récupérer quoiqu'en pensent certains hauts fonctionnaires et quoiqu'en disent certains politiques mal informés.

Depuis le premier GT missions du 20 octobre qui nous avait laissé un goût d'inachevé, doux euphémisme (!), nous souhaitons vivement avoir des précisions quant aux nouvelles missions qui devraient venir compenser les pertes d'activité subies, car nous en entendons certes beaucoup parler mais nous ne les voyons pas venir.

Pire, nous ne disposons pas davantage de précisions quant aux modalités de transfert des fiscalités : aucun document technique ne vient détailler le périmètre ni le dispositif retenu pour ces transferts dont la prochaine vague est prévue dès le 31 décembre 2021 (**TSVR, DAFN, Hypothèques, TICFE, TICGN, TICC, TICPE**[1]**, amendes, etc.**).

Si vous nous avez communiqué le détails des effectifs par DR pour les 4 années concernées, vous devez aux agents la transparence sur l'ensemble des structures menacées sur la même période.
Face à ce manque d'anticipation des deux directions générales, préalable à l'abandon de tout contrôle physique, le manque à gagner pour les caisses de l'État va – une nouvelle fois – s'avérer colossal. Nos finances publiques peuvent-elles se permettre une telle carence coupable ?

À quelques 10 mois des prochains transferts d'activités, l'administration n'a toujours pas communiqué le moindre renseignement aux agents sur le devenir de leurs missions ou de leurs structures, les laissant dans un profond désarroi. Pour l'intersyndicale, le combat du maintien de l'activité sera mené partout, par tous les moyens.

Car nous n'oublions pas les premières victimes de décisions politiques qui les dépassent, à savoir les agents en charge des missions amenées à être transférées : **soyez assurée que nous veillerons à ce que pas un seul ne soit laissé au bord du chemin.**

Les organisations CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC

Le mercredi 24 mars 2021

---

1 TSVR : Taxe Spéciale sur certains Véhicules Routiers ;
DAFN : Droit Annuel de Francisation et de Navigation ;
TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité ;
TICGN, TICC, TICPE : Taxes Intérieures de Consommation sur le Gaz Naturel ; sur le Charbon ; sur les Produits Energétiques.

Annexe n°3 :

Communiqué intersyndical
post sortie de la réunion du GT

Annexe n°3 : communiqué post réunion

GT *Transfert des missions fiscales* du 24/03/2021 : communiqué de l'intersyndicale DGDDI

Une première mise…

Ce mercredi 24 mars, la Direction générale avait rendez-vous avec la représentation nationale du personnel.
Un mois après un groupe de travail intitulé « reprise du dialogue social », la DG nous avait annoncé la rédaction d'un courrier portant une signature ministérielle. Un courrier réaffirmant le rattachement de la DGDDI à Bercy, ainsi que l'unicité de ses 2 branches (Opérations Commerciales et Surveillance).

Jusqu'à aujourd'hui, en l'absence de réception dudit courrier, notre participation à la suite des discussions était en question.

Or, voilà que sur table, après 6 semaines d'attente, le courrier ministériel tant attendu se manifesta. S'il ne porte pas la signature des 3 ministres (des Finances ; de la Transformation de la Fonction publique ; des Comptes publics), il matérialise des engagements politiques jusqu'au terme de la mandature présidentielle.

Ce préalable rempli, les discussions ont pu se poursuivre. D'abord sur le périmètre de la réforme, ensuite sur l'impact dans les services, et enfin sur les modalités d'accompagnement individuel.

Sur le périmètre de la réforme de transfert/abandon de missions fiscales, la DG « *ne discuter*[a] *pas du bien-fondé de la réforme* », au cas particulier sur les conditions de mise en place à la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).
Pour compenser, il nous est évoqué une réflexion sur les « *besoins de Douanes* » dans les bassins d'emploi des services touchés, avec une transmission de fiche intégrant 18 axes stratégiques. Mais on est encore loin d'une estimation en matière d'emplois. À une approche numérique, la Directrice générale privilégie une approche géographique, afin de conserver une implantation dans *les territoires*. Il n'en demeure pas moins que le nouveau concept *Douane administration de la frontière* ne met pas à l'abri, puisque à titre d'exemple l'Unité Information Passagers (UIP) de Roissy pourrait passer très prochainement sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

Sur l'impact dans les services, la cartographie présentée nous paraît sinon sous-estimée, du moins sujette à diverses interrogations. Un affinage temporel (bilan des transferts 2019 et 2020) et spatial (par résidence/service) serait bienvenu.
Le paradigme de la *mutualisation* et de la *concentration*, tel que présent en 2015 lors du Projet Stratégique Douane (PSD), n'est par contre plus d'actualité. Concrètement la fermeture sèche de services/d'implantations ne figure pas dans la feuille de route de la DG. Mais nous ne disposons pas de garantie écrite en la matière.

De fait, l'accompagnement RH est le parent pauvre des discussions du jour. À plusieurs reprises, le standard Fonction publique a été rappelé. Ce semble être la doctrine d'État en la matière.

Les organisations CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC
Le mercredi 24 mars 2021

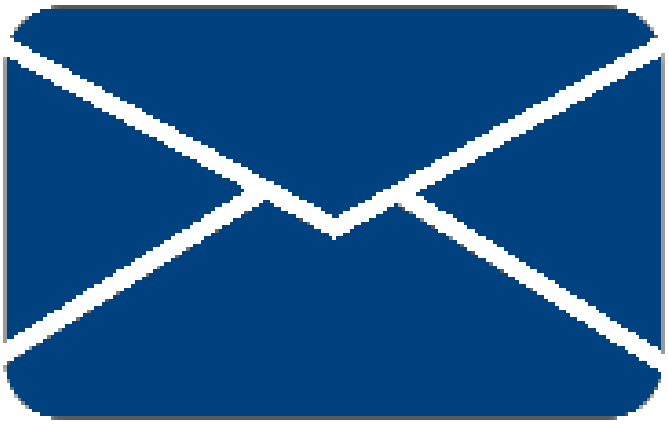

Annexe n°4 :

Courrier du ministre aux personnels des Douanes

Annexe n°4 : courrier du ministre aux personnels *(début)*

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS

Liberté
Égalité
Fraternité

OLIVIER DUSSOPT

MINISTRE DÉLÉGUÉ

Paris, le 24 mars 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a décidé d'unifier le recouvrement des recettes des administrations fiscales, douanières et sociales. Cette réforme majeure, qui se traduira par un portail commun du recouvrement, poursuit un objectif d'intérêt général partagé par toutes les administrations publiques : la simplification et l'amélioration du parcours des usagers. Elle se traduit notamment par le transfert à la direction générale des finances publiques de plusieurs pans de la fiscalité aujourd'hui gérés par d'autres administrations, notamment la douane, de manière progressive jusqu'en 2024.

Cela peut susciter parmi vous des interrogations, et c'est tout à fait légitime. Je veille à ce qu'il y soit répondu, de manière individuelle et, pour la douane, dans sa globalité.

Chacun des agents concernés par la réforme pourra bénéficier d'un accompagnement individualisé qui prendra en compte sa situation personnelle et ses perspectives professionnelles, afin d'assurer que sa transition vers un nouveau poste répondra au mieux à ses attentes.

Personne n'en doute : la douane est et demeurera une grande administration, un des fleurons de Bercy. Une des conditions essentielles de son efficacité et de sa force, c'est l'unité de ses composantes d'opérations commerciales, d'administration générale, de surveillance terrestre, maritime et aéromaritime. Je veux donc réaffirmer avec force le rôle, la place, l'unicité de la douane. Et je souhaite réaffirmer son rattachement au ministère de l'économie, des finances et de la relance, un rattachement à la fois historique et profondément actuel au regard des enjeux liés aux flux de marchandises. Ces derniers mois, marqués par l'émergence d'une nouvelle frontière et par une mobilisation sans précédent des douaniers face à la pandémie, ont témoigné de la valeur de la douane française.

C'est pourquoi l'esprit de la réforme que nous conduisons est de renforcer le cœur des missions douanières, c'est-à-dire le contrôle et la surveillance de la marchandise, aux frontières comme sur l'ensemble de la chaîne logistique. La douane conservera également des missions fiscales, en propre ou en partenariat avec la direction générale des finances publiques, notamment en matière de lutte contre la fraude à la TVA ou en matière de contributions indirectes.

Lors de chacun de mes déplacements sur le terrain, je mesure combien vous avez à cœur de servir votre administration, de la faire vivre au quotidien, et de vouloir pour elle un bel avenir. Vous exercez un métier dont l'utilité sociale, économique, environnementale est incontestable. Vous l'exercez au sein d'une administration forte, dont vous pouvez être fiers, et que je suis fier de conduire.

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de votre directrice générale pour que la douane se renforce, se modernise et rayonne encore davantage.

Bien sincèrement à vous,

Olivier DUSSOPT

2/2

Glossaire

Lexique

Sigle / abréviation	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGC	Confédération Générale des Cadres
CGT	Confédération Générale du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CI	Contributions Indirectes
CT	Comité Technique. Instance de représentation du personnel consultée pour : - L'organisation des services et la gestion prévisionnelle des effectifs. - Les règles statutaires et d'échelonnement indiciaire, les orientations indemnitaires. - Les évolutions technologiques, de méthodes de travail et leur incidence sur les agents. - La formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.
DAFN	Droit Annuel de Francisation et de Navigation
DAM	Direction des Affaires Maritimes
DG	Direction Générale
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DI	Direction Interrégionale
DNGCD	Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale
DR	Direction Régionale
ER	Effectifs de référence
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé. Notion différente du nombre d'êtres humains. *Par exemple : 5 collègues en temps partiel à 80% représentent 4 ETPT (5 x 0,8 ETPT).*
FP	Formation professionnelle
GT	Groupe de Travail
OPCO	Opérations Commerciales
OS	Organisations Syndicales
RH	Relations et « Ressources » Humaines. *SOLIDAIRES récuse le terme « ressources » qui chosifie les personnes.*
RI	Recette interrégionale
SAMIA	Service des autorisations de mouvements internationaux d'armes
SARC	Service d'Analyse de Risque et de Ciblage
SEJF	Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances
SNDV	Service National des Données Voyageurs
SU, SURV	Branche Surveillance
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TICC	Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon
TICFE	Taxe Intérieure de Consommation Finale sur l'Electricité
TICGN	Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
TIRIB	Taxe Incitative Relative à l'Incorporation de Biocarburants
TSC	Taxe Spéciale de Consommation DOM
TSVR	Taxe Spéciale sur certains Véhicules Routiers
UIP	Unité Information Passagers
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).

La délégation SOLIDAIRES Douanes était représentée par Philippe Bock, Florence Godot et Fabien Milin. Pour plus de précisions, les contacter.

Le transfert est pavé de bonnes intentions…

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-